

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 102

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri,  
Mme Corneloup, M. de Ganay, M. Rémi Delatte, M. Forissier, M. Furst, Mme Lacroute,  
Mme Louwagie, M. Lurton, M. Marleix, M. Masson, M. Perrut, Mme Poletti, M. Reda,  
M. Sermier, Mme Valentin, M. Vatin et M. Viala

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, après le mot :

« modifié »,

insérer les mots :

« et supprimé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement crée la possibilité de supprimer le pacte de gouvernance. Il permet de garantir l'existence d'une procédure identique à celle de l'adhésion au pacte de gouvernance pour les communes et les établissements qui en dépendent.